

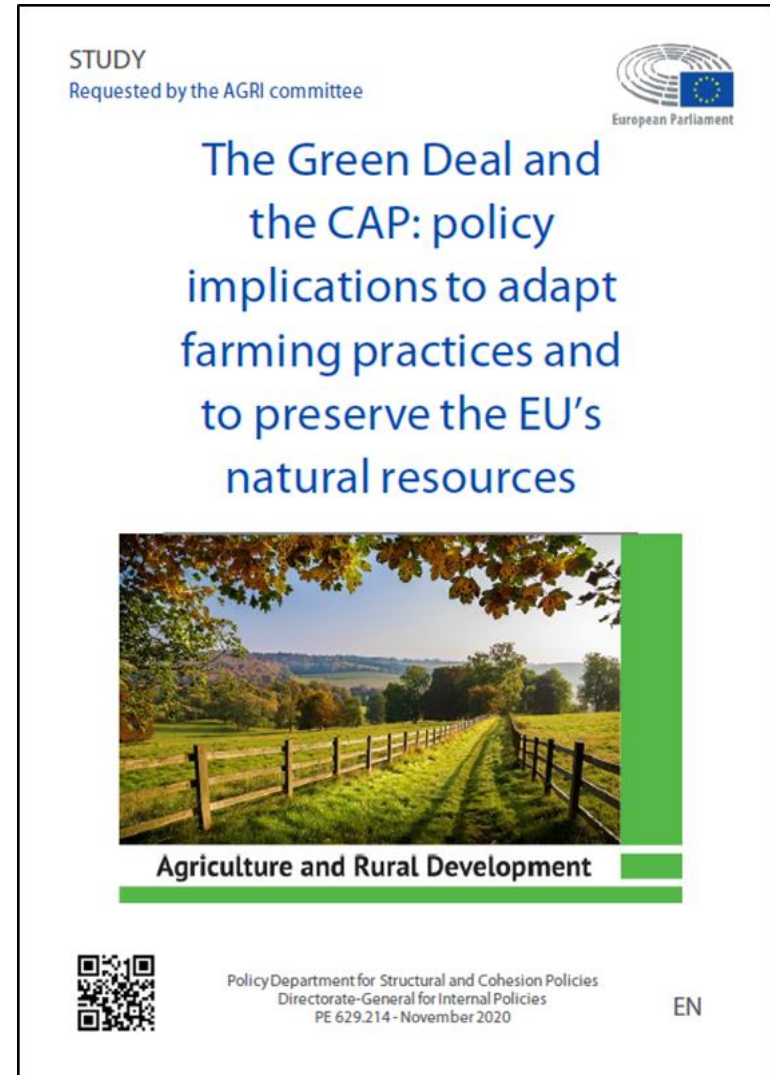
15^{èmes} Journées de Recherche en Sciences Sociales (JRSS) – 9 et 10 Décembre 2021 - Toulouse

La sensibilité du revenu des exploitations françaises à une réorientation des aides dans le cadre de la future PAC post-2023

V. Chatellier¹, C. Détang-Dessendre², P. Dupraz³, H. Guyomard⁴

- (1) INRAE, UMR SMART-LERECO, 44300 Nantes.
- (2) UMR CESAER, INRAE, 21000, Dijon, France.
- (3) UMR SMART-LERECO, INRAE, 35000, Rennes, France.
- (4) SDAR, INRAE, 35000, Rennes, France.

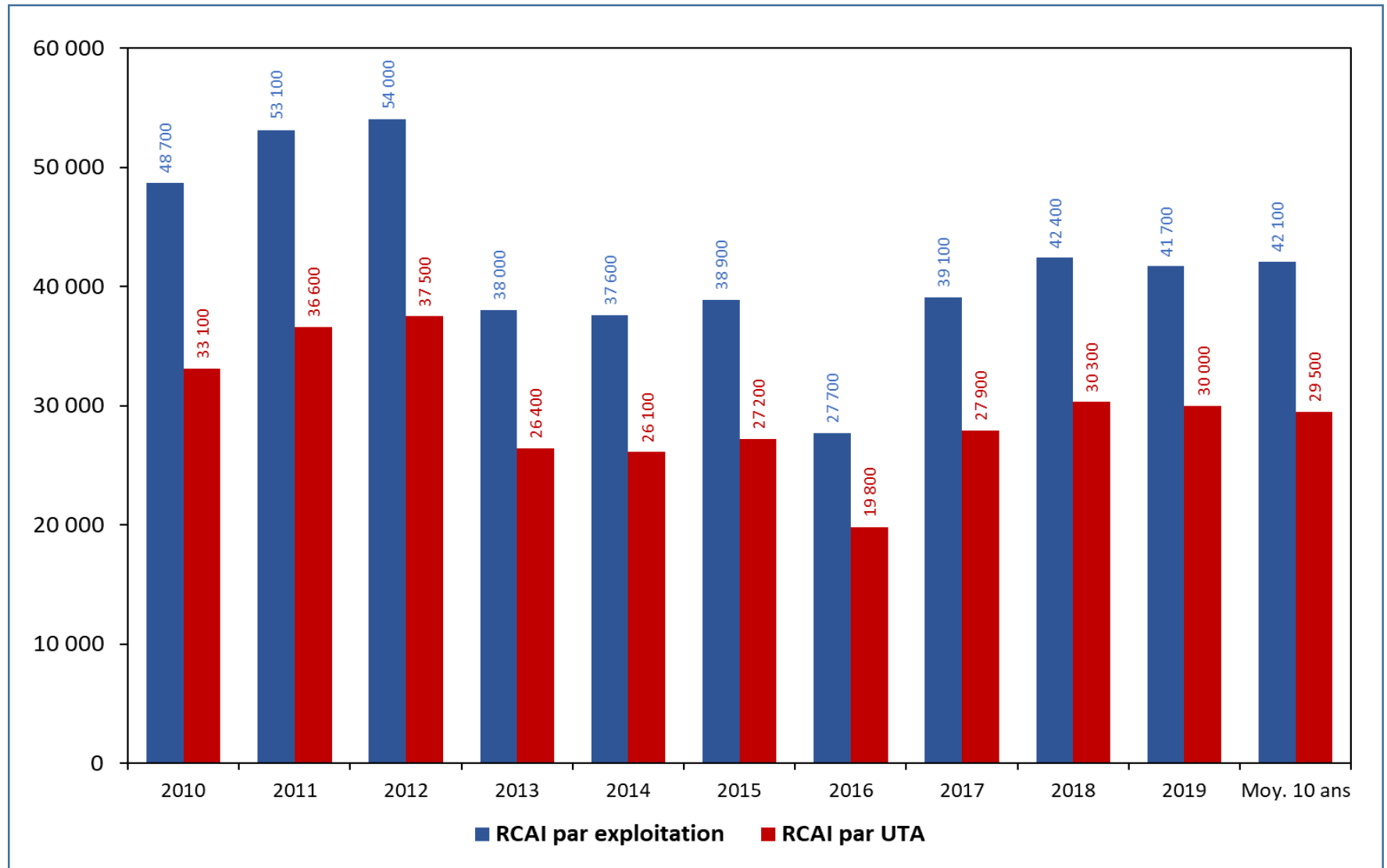
Introduction



1- Les revenus et les aides directes

RCAI par exploitation et par UTA non-salariée (euros constants de 2019) 4

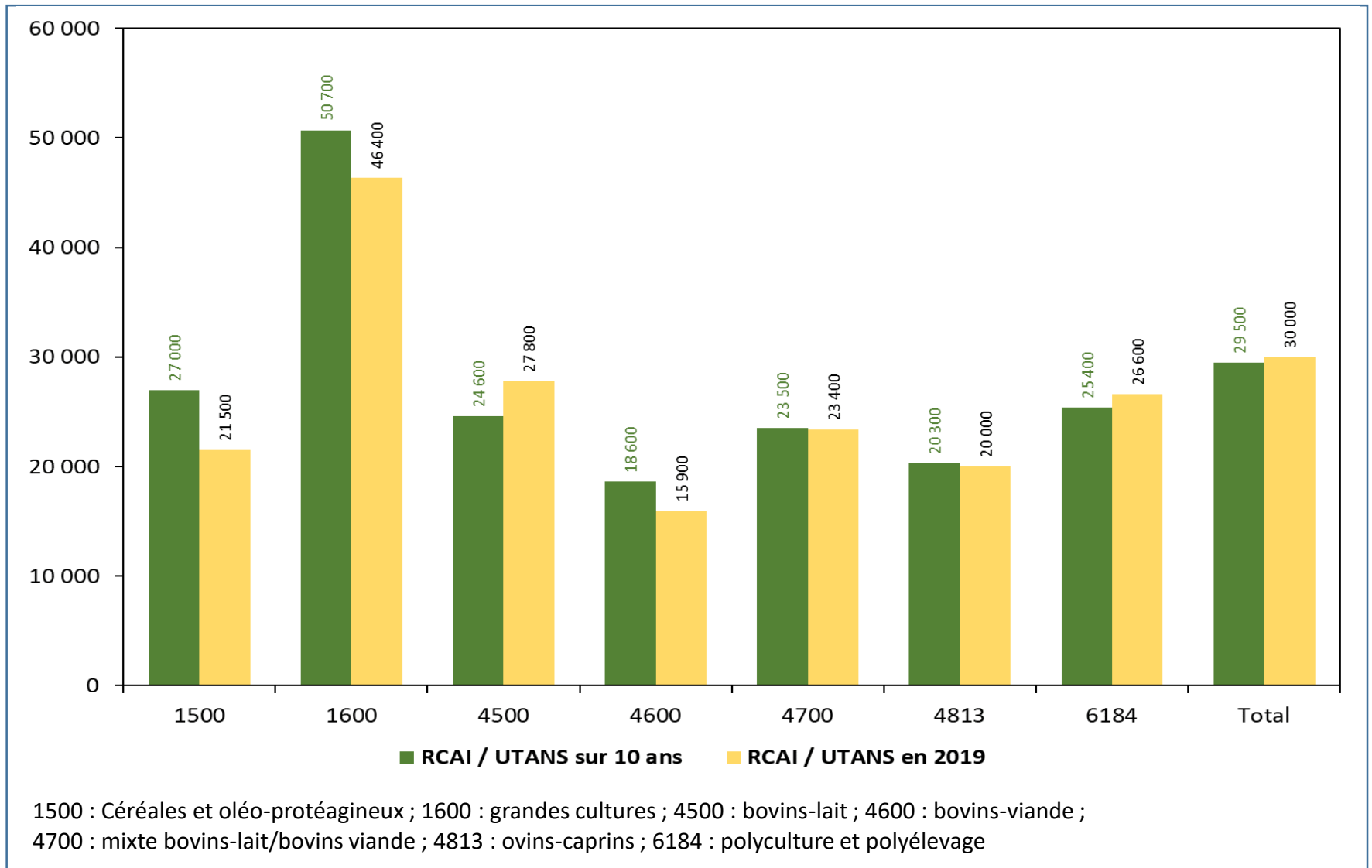
- Toutes OTEX (France) sur la période 2010 à 2019 -



SSP-RICA / Traitement INRAE, SMART-LERECO

RCAI par UTA non-salariée en moyenne sur 10 ans et en 2019

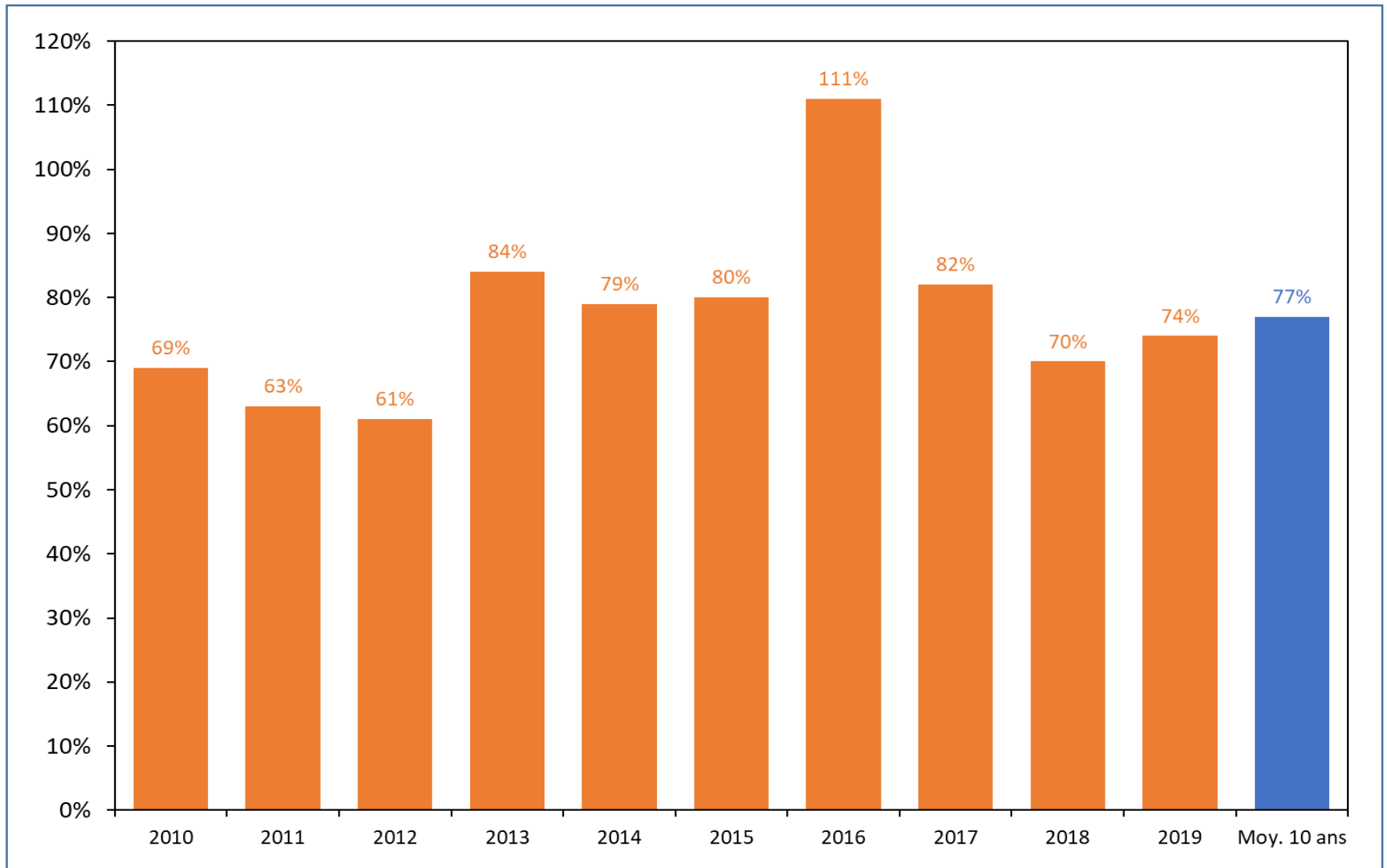
- Selon les OTEX en France (euros constants de 2019) -



SSP-RICA / Traitement INRAE, SMART-LERECO

Aides directes / RCAI dans les exploitations agricoles

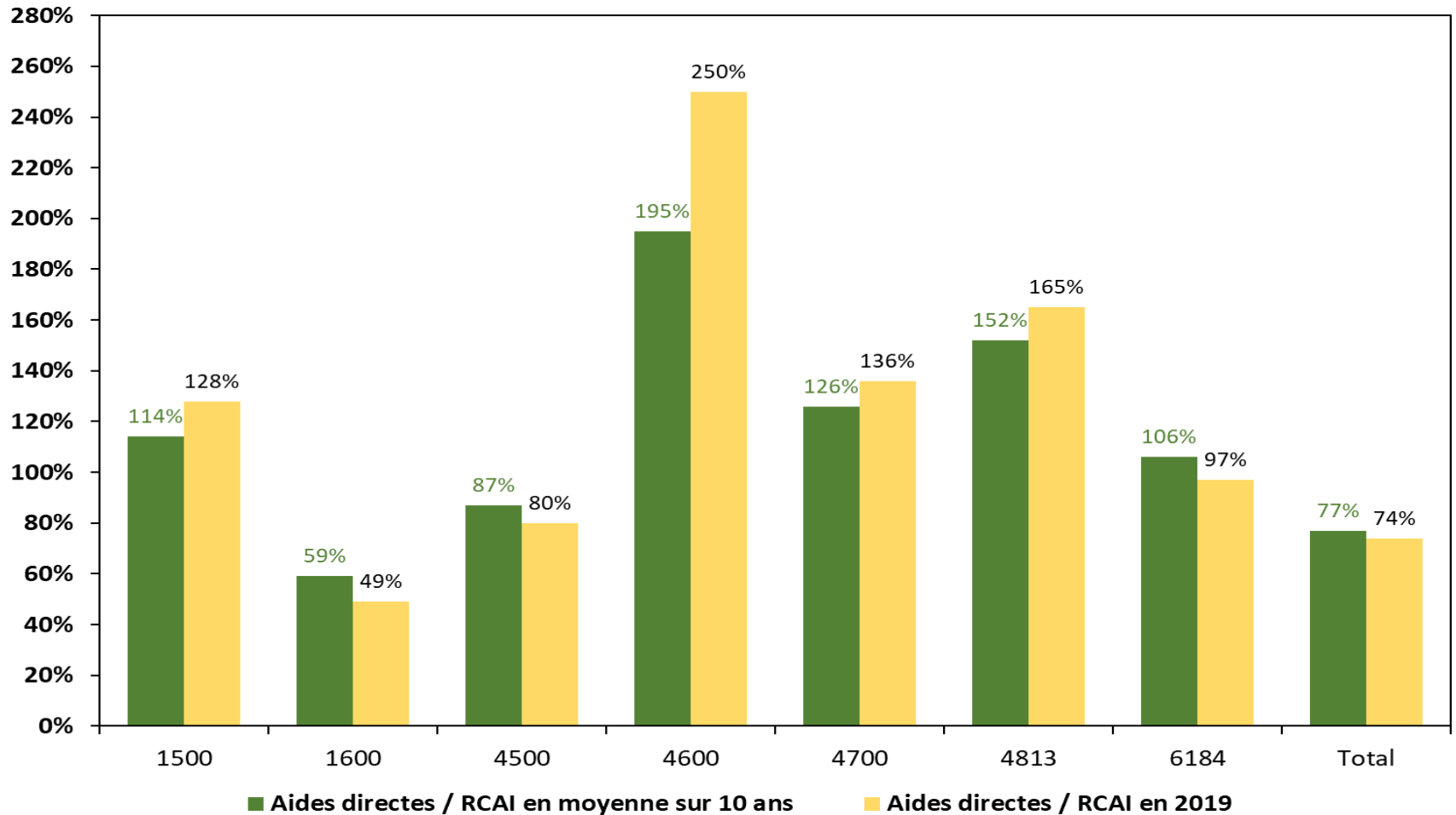
- Toutes OTEX (France) sur la période 2010-19 (%) -



SSP-RICA / Traitement INRAE, SMART-LERECO

Aides directes / RCAI (%)

- Selon les OTEX en France -

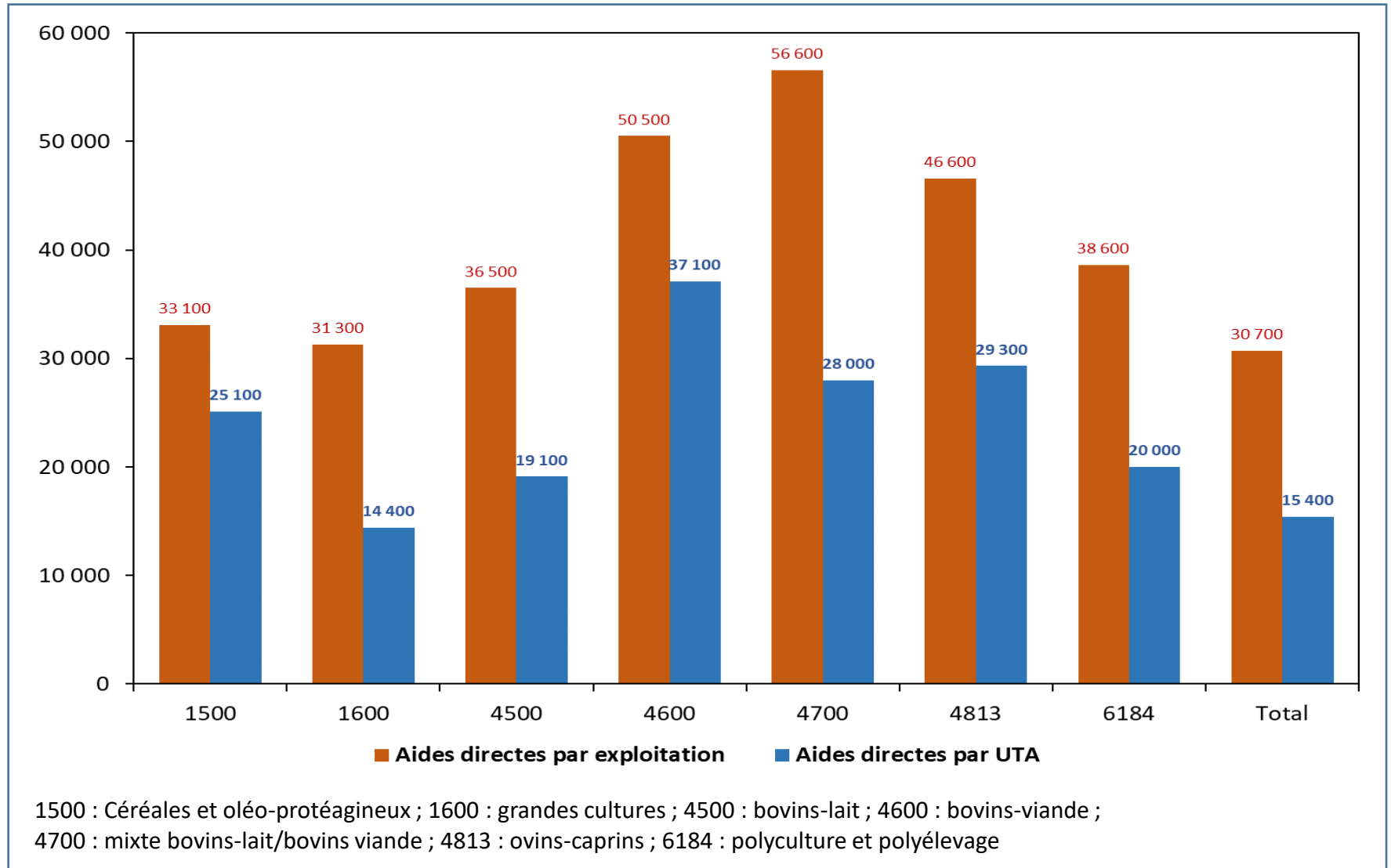


1500 : Céréales et oléo-protéagineux ; 1600 : grandes cultures ; 4500 : bovins-lait ; 4600 : bovins-viande ;
4700 : mixte bovins-lait/bovins viande ; 4813 : ovins-caprins ; 6184 : polyculture et polyélevage

SSP-RICA / Traitement INRAE, SMART-LERECO

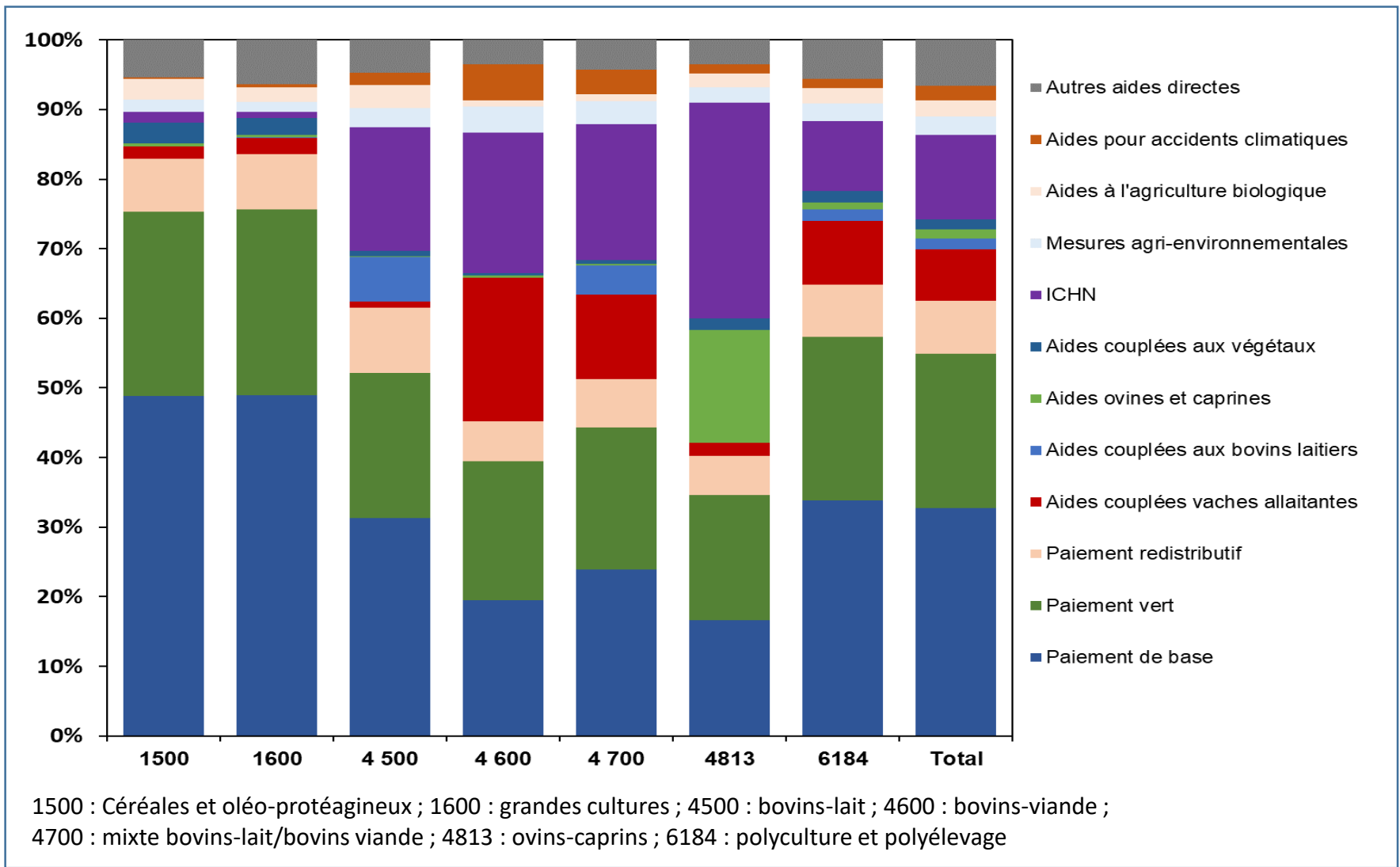
Aides directes par exploitation agricole et par UTA (euros en 2019)

- Selon les OTEX en France -



SSP-RICA / Traitement INRAE, SMART-LERECO

Poids des différentes catégories d'aides directes dans les exploitations françaises selon plusieurs OTEX* en 2019 (en %)



SSP-RICA / Traitement INRAE, SMART-LERECO

2- Les scénarios dits « redistributifs » de la future PAC

L'instrumentation de la future PAC

PILIER I

(Aides directes et régulation des marchés)

Aides couplées

(aux productions animales et végétales)

Paiement Jeunes Agriculteurs

(au moins 2% 1^{er} Pilier)

Eco-régime

(obligatoire pour EM, volontaire pour agriculteurs)

Paiement redistributif

(seuils définis par Etats membres)

Paiement de base de soutien du revenu

(convergence du montant par hectare)

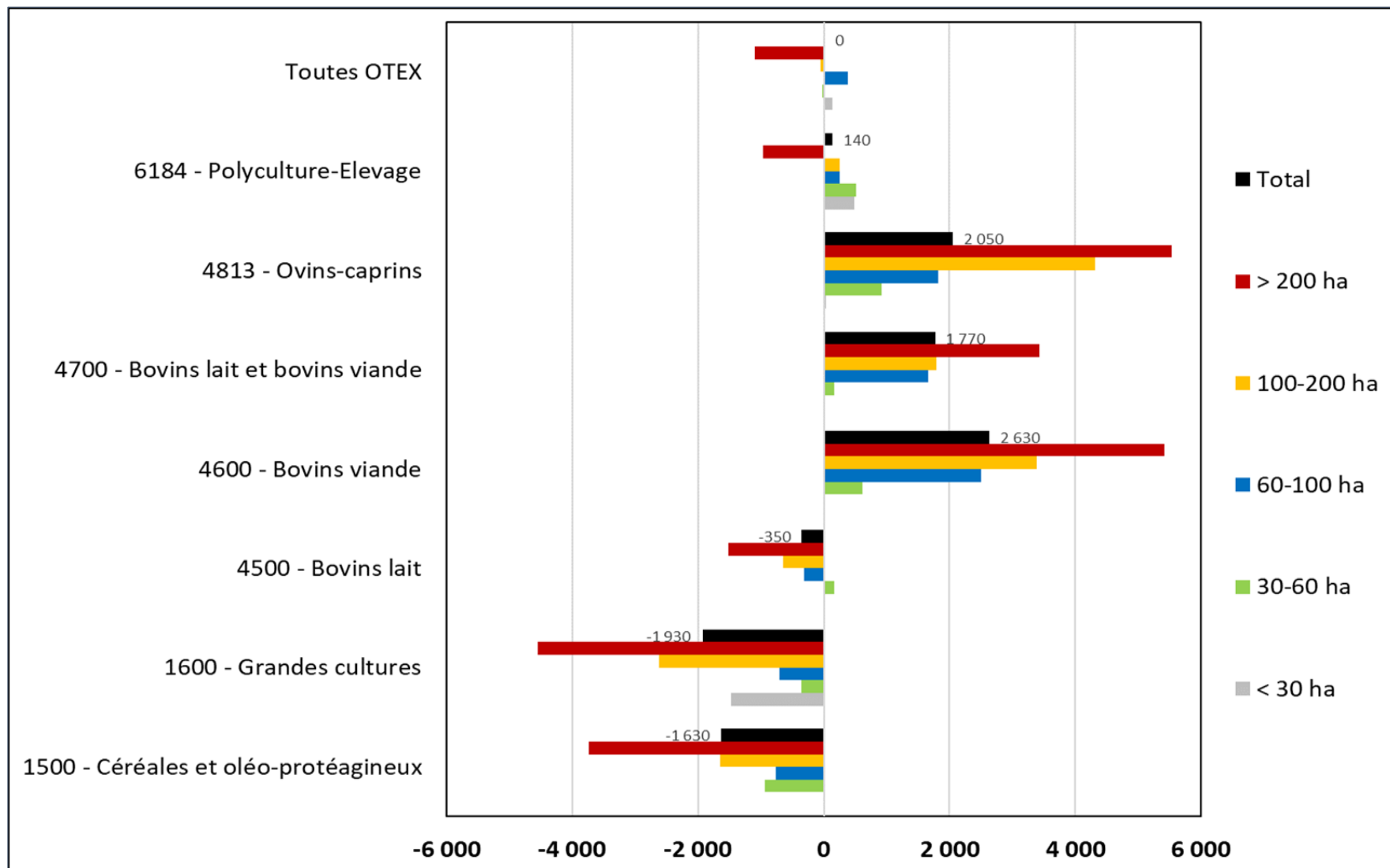
PILIER II

(Développement rural)

- Climat et environnement (MAEC)
- Contraintes naturelles spécifiques (ICHN)
- Investissements
- JA et startups dans zones rurales (installation)
- Gestion des risques
- Coopération
- Echanges de connaissances et d'information

La convergence intégrale du DPB par ha à l'échelle nationale

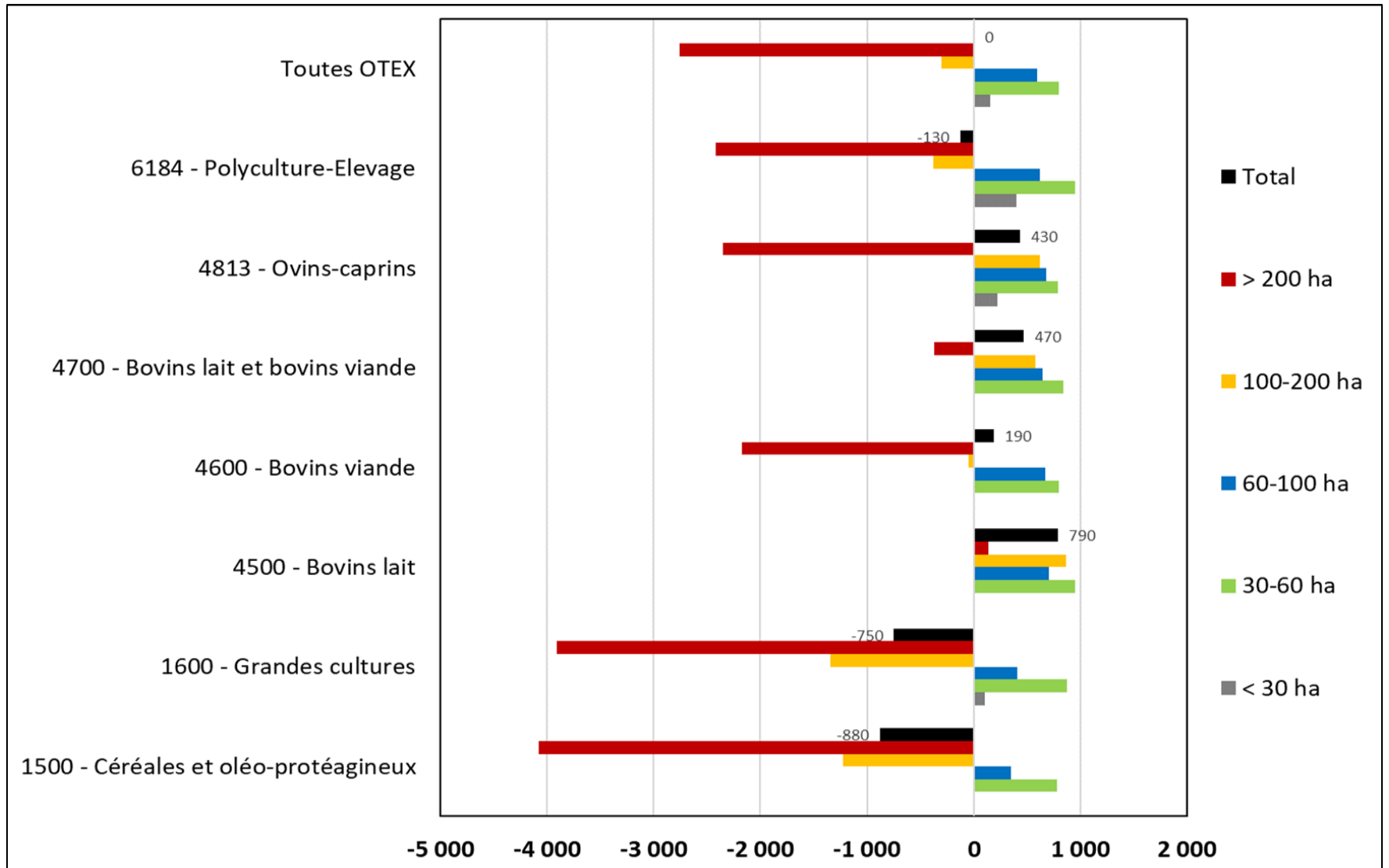
- Impact en euros par exploitation selon les OTEX et les classes de SAU -



SSP-RICA / Traitement INRAE, SMART-LERECO

Le renforcement du paiement redistributif (20% sur les 52 premiers ha) 13

- Impact en euros par exploitation selon les OTEX et les classes de SAU -



SSP-RICA / Traitement INRAE, SMART-LERECO

L'impact d'une réorientation des aides bovines couplées

- Impact en euros par exploitation et en % du RCAI pour les exploitations bovins-viande et bovins-lait-

	OTEX 4500					OTEX 4600				
	Exploitations spécialisées en bovins-lait					Exploitations spécialisées en bovins-viande				
	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Total	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Total
	Pas en ZD	ZSCN	ZSCS	Montagne		Pas en ZD	ZSCN	ZSCS	Montagne	
En euros par exploitation										
Scénario 2a	-2 430	-2 340	-2 620	-3 290	-2 680	-9 010	-12 160	-10 460	-9 900	-10 410
Scénario 2b	4 590	3 830	5 470	1 380	3 800	-2 440	-4 810	-3 570	-4 150	-3 850
Scénario 2c	2 490	4 350	4 460	1 660	2 640	-3 910	-4 020	-3 460	-3 630	-3 730
Scénario 2d	-270	3 810	4 820	2 810	1 470	-4 420	-2 430	-1 140	-1 610	-2 190
En % du RCAI										
Scénario 2a	-5%	-6%	-5%	-9%	-6%	-68%	-49%	-59%	-44%	-51%
Scénario 2b	10%	9%	10%	4%	8%	-18%	-19%	-20%	-18%	-19%
Scénario 2c	5%	10%	8%	4%	6%	-29%	-16%	-19%	-16%	-18%
Scénario 2d	-1%	9%	9%	8%	3%	-33%	-10%	-6%	-7%	-11%

SSP-RICA / Traitement INRAE, SMART-LERECO

Scénario 2a : suppression des aides couplées aux productions bovines.

Scénario 2b : réorientation des fonds dédiés aux aides couplées bovines vers les UGB bovines.

Scénario 2c : réorientation des fonds dédiés aux aides couplées bovines vers les surfaces fourragères principales (SFP).

Scénario 2d : réorientation des fonds dédiés aux aides couplées bovines vers les surfaces de prairies permanentes.

3- Un scénario dit « écorégime »

Un exemple d'éco-régime ciblé sur les prairies permanentes et l'usage des pesticides dans les terres arables

- ❑ Il considère un prélèvement de 25 % de toutes les aides directes du 1^{er} pilier. Partant du RICA, cela correspond à un prélèvement de 1,63 milliard d'euros à l'échelle de la France. Cette enveloppe est utilisée pour financer deux variantes.
- ❑ **1- La variante 7a « prairies permanentes » (815 M€)**
- ❑ Les fonds alloués aux prairies permanentes sont scindés en 2 enveloppes d'un montant équivalent (407,5 M€) selon que l'exploitation est bénéficiaire de l'ICHN ou non.
 - ❖ Les 81 000 exploitations qui sont bénéficiaires de l'ICHN et qui détiennent des prairies permanentes (5,06 millions d'ha) percevraient 80 euros/ha de prairies permanentes.
 - ❖ Les 81 000 exploitations qui ne sont pas bénéficiaires de l'ICHN et qui détiennent des prairies permanentes (1,68 millions d'ha) percevraient 244 euros/ha de prairies permanentes.
- ❑ Dans chacune de ces deux zones, nous avons supposé que pour 25 % des exploitations bénéficiaires (celles dont le niveau de chargement en UGB herbivores par hectare de surface fourragère est le plus élevé), l'aide perçue compense exactement les surcoûts liés au respect des critères requis.

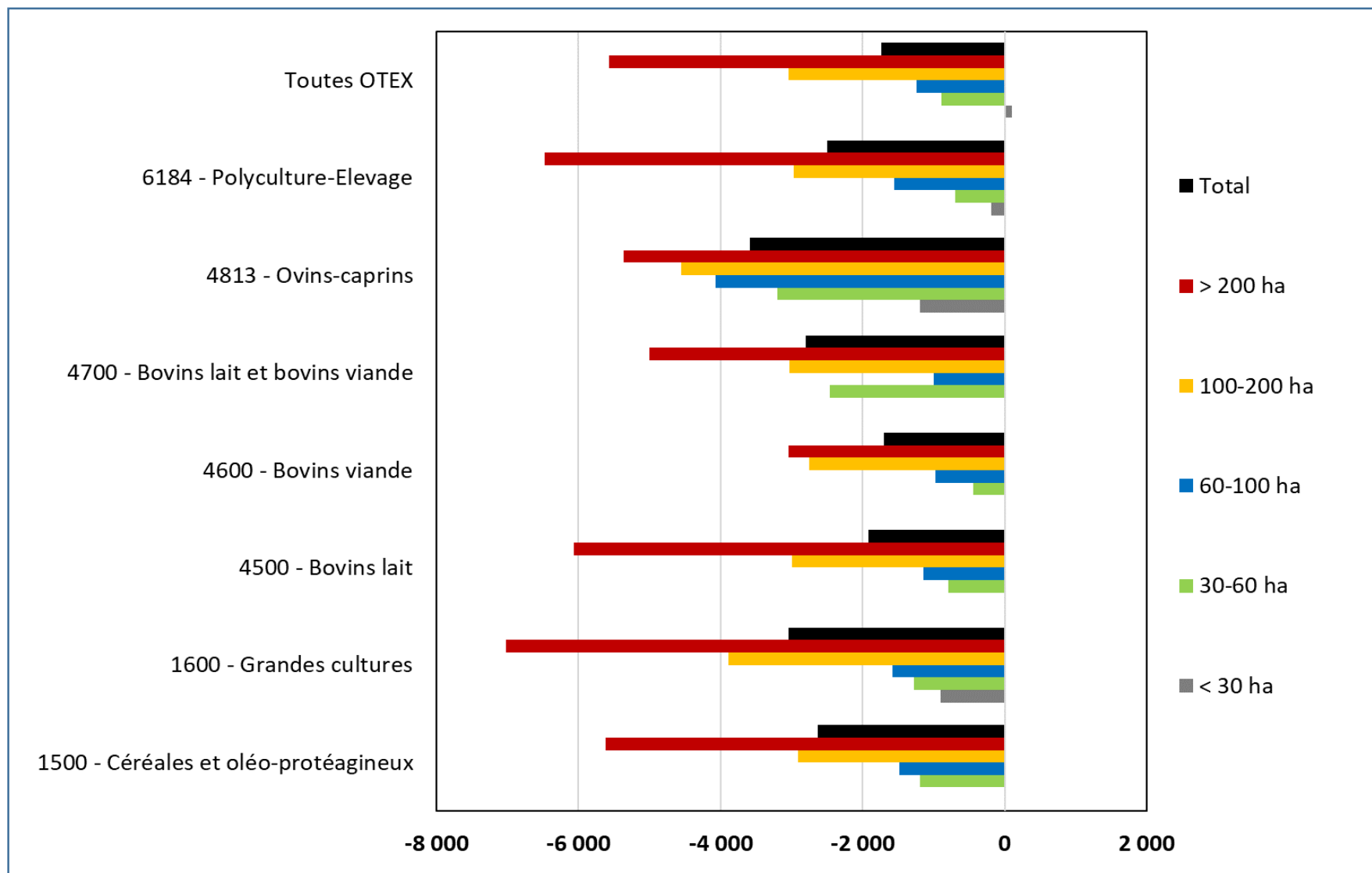
Un exemple d'éco-régime ciblé sur les prairies permanentes et l'usage des pesticides dans les terres arables

❑ 2- La variante 7b « réduction des pesticides dans les terres arables » (815 M€)

- ❑ Les terres arables regroupent des cultures annuelles et pérennes (19,1 millions ha)
- ❑ Pour chacune des 15 OTEX, trois groupes d'exploitations ont été définis en fonction du montant des charges en produits de protection des cultures par ha de terres arables.
 - ❖ Pour les exploitations ayant un montant supérieur à la valeur du troisième quartile de l'OTEX, il est considéré que ces exploitations ne souscriront pas à cette mesure.
 - ❖ Les exploitations comprise entre la médiane et le quartile supérieur de l'OTEX souscrivent à la mesure et reçoivent donc une aide à l'ha de cultures arables (57€/ha). Ces aides compensent le surcoût lié à des changements de pratiques.
 - ❖ Pour les exploitations ayant montant inférieur à la médiane de l'OTEX, les aides directes allouées (57 euros par hectare) constituent un gain immédiat.

L'impact du scénario 7 (7a+7b)

- Impact en euros par exploitation selon les OTEX et les classes de SAU -



SSP-RICA / Traitement INRAE, SMART-LERECO

Les règles arrêtées pour l'éco-régime en France

Voies d'accès écorégime	Voie des pratiques de gestion agro-écologique des surfaces agricoles				Voie de la certification environnementale		Voie des éléments et surfaces favorables à la biodiversité	Montants unitaires
Pratiques rémunérées	Diversification des cultures (TA)	Maintien de prairies permanentes non labourées (PP)	Couverture végétale de l'inter-rang (CP)	Non cumulable	BIO / HVE / CE2+ autres certifications	Non cumulable	% IAE/SAU	
Niveau supérieur	5 points	Ratio 90%	Ratio 95%		BIO / HVE		Ratio 10%	82 €/ha
Niveau Standard	4 points	Ratio 80%	Ratio 75%		Certification CE2+		Ratio 7%	60 €/ha
Hypothèse de surfaces primables	14,5 Mha (dont environ 11,5 Mha au niveau supérieur)	7 Mha (dont environ 3,5 Mha au niveau supérieur)	0,5 Mha (dont 0,3 Mha au niveau supérieur)		<i>Evolutif (par ailleurs, la plupart des surfaces certifiées sont comptabilisées dans la voie des pratiques)</i>		A évaluer	
Enveloppe écorégime	Total planifié = 1644 M€							
Complément	Bonus « haies »						Non cumulable	Montant unitaire
Niveau unique	6% de haies sur la SAU (dont 6% sur les terres arables si l'exploitation a des terres arables) Certification « haie » attestant de la gestion durable des haies							7 €/ha
Hypothèse de surfaces primables	5,8 Mha							
Enveloppe bonus	Total planifié = 40 M€							
Enveloppe totale	Total planifié = 1684 M€ (25% des paiements directs)							

MAA

Conclusion

Conclusion

□ Une PAC qui ne changera pas tout (« certains disent pas grand-chose ! ») dans la répartition des aides directes entre les exploitations françaises

- ❖ Le budget de la PAC est globalement bien préservé.
- ❖ Les ICHN sont maintenus ; les MAEC/bios augmentent (mais peu).
- ❖ La convergence interne des DPB se fera, certes, mais lentement.
- ❖ Le paiement redistributif est gelé à sa situation de 2016.
- ❖ Le % des aides couplées est maintenu (avec une réorientation légère).

□ Les mesures liées à l'écorégime sont le « cœur du réacteur » de la future PAC

- ❖ Le diable se cache dans les détails : modalités d'accès aux deux niveaux.
- ❖ Quel % d'exploitations seront incitées à modifier leurs pratiques ?
- ❖ Quels retours à venir de la CE sur les PSN (cohérence entre EM) ?

Merci pour votre attention - Pour en savoir plus

15^{èmes} Journées de Recherches en Sciences Sociales, Toulouse, 9 et 10 décembre 2021

La sensibilité du revenu des exploitations agricoles françaises à une réorientation des aides dans le cadre de la future PAC post-2023

Vincent Chatellier¹, Cécile Détang-Dessendré², Pierre Dupraz³ et Hervé Guyomard⁴

- (1) UMR SMART-LERECO, INRAE, 44300, Nantes, France.
 (2) UMR CESAER, INRAE, 21000, Dijon, France.
 (3) UMR SMART-LERECO, INRAE, 35000, Rennes, France.
 (4) SDAR, INRAE, 35000, Rennes, France.

Auteur de correspondance : vincent.chatellier@inrae.fr

Résumé. L'article dresse un panorama des revenus des exploitations agricoles françaises sur la décennie 2010-2019, et de leur hétérogénéité selon l'orientation productive, la taille et la localisation. Il illustre leur dépendance aux soutiens budgétaires de la PAC. Sur cette base, il analyse la sensibilité des revenus à différents scénarios de réorientation des aides directes de la PAC en considérant deux types de mesures. Les premières ont pour objectif de modifier la répartition des aides directes et des revenus : sont alors simulés les impacts sur les revenus d'un dispositif en faveur des petites fermes, de modalités alternatives de versement des aides couplées aux exploitations de bovins-viande et bovins-lait, de la convergence interne intégrale du paiement de base, et d'un renforcement du paiement redistributif sur les premiers hectares. Les deuxièmes mesures poursuivent des objectifs climatiques et environnementaux dont il s'agit aussi d'examiner les conséquences sur les revenus : sont alors analysés deux scénarios correspondant, d'une part, à un transfert de 15 % de l'enveloppe budgétaire du premier pilier vers des mesures climatiques, environnementales et de soutien à l'agriculture biologique dans le deuxième pilier, et, d'autre part, à un éco-régime ciblé sur le maintien des prairies permanentes et la réduction des usages de pesticides.

Mots clés : PAC - France - Plans Stratégiques Nationaux (PSN) - Revenu - Aides - RICA

The sensitivity of the income of French farms to a reorientation of aid under the future post-2023 CAP

Abstract. This article provides an overview of French agricultural incomes over the decade 2010-2019, notably of their heterogeneity according to production types, size and location. It illustrates their dependency on CAP budgetary support. On this basis, it analyses the sensitivity of incomes to different scenarios that modify the repartition of CAP direct aids. The first type of measures aims specifically at modifying the distribution of direct aids and incomes. Four simulations are performed corresponding to a measure in favour of small farms, alternative payment modalities for coupled aids to beef and dairy cattle, the full internal convergence of the basic payment per hectare, and a reinforcement of the redistributive payment on the first hectares. The second measures pursue climatic and environmental objectives but have also redistributive impacts. The first scenario corresponds to a transfer of 15 % of the budgetary envelope of the first pillar to climate and environmental measures and support for organic farming in the second pillar. The second scenario implements an eco-scheme targeted on the maintenance of permanent grasslands and the reduction of pesticide use.

Keywords: CAP - France - National Strategic Plans (NSP) - Income - Direct aids - FADN.

Classification JEL: Q12, Q18; Q57

[PDF]



INRAE

INRAE Prod. Anim.,
2021, 34 (3), XXX-XXX

Revenus agricoles, aides directes et future PAC : focus sur les exploitations françaises de ruminants et de grandes cultures

Vincent CHATELLIER¹, Cécile DETANG-DESSENDRE², Pierre DUPRAZ³, Hervé GUYOMARD⁴
¹INRAE, UMR SMART-LERECO, 44300, Nantes, France
²INRAE, UMR CESAER, 21000, Dijon, France
³INRAE, UMR SMART-LERECO, 35000, Rennes, France
⁴INRAE, SDAR, 35653, Le Rheu, France
 Courriel : vincent.chatellier@inrae.fr

■ Une nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) entrera en vigueur en 2023, suite à l'adoption dans chaque État membre d'un Plan Stratégique National (PSN) actuellement en cours d'élaboration. Dans ce contexte, deux questions sont placées au cœur de la réflexion qui suit : comment ont évolué les revenus et la dépendance aux aides directes des exploitations agricoles françaises au cours de la décennie 2010-2019 ? Quel serait l'impact économique potentiel de trois scénarios de réorientation des aides directes de la PAC ?

Introduction

Une nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023, plus de quatre années après que la Commission européenne (CE) a présenté ses propositions initiales en juin 2018 (Commission européenne, 2018a, b, c) dans la continuité d'une note de réflexion initiale sur le futur de l'agriculture et de l'alimentation (Commission européenne, 2017). Jamais une réforme de la PAC n'aura exigé autant de temps pour sa construction. Ces propositions ont fait l'objet de critiques qui se sont longtemps focalisées sur le budget de cette politique jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé le 21 juillet 2020 dans le cadre plus général de l'accord sur le cadre financier pluriannuel de l'Union

européenne (UE) pour la période 2021-2027, et de l'accord concomitant sur le plan de relance de l'UE mis en place dans le contexte de la pandémie de la Covid 19 (Commission européenne, 2020). Elles ont aussi été critiquées au motif qu'elles ne seraient pas suffisamment ambitieuses sur le plan climatique et environnemental ou, au contraire, qu'elles menaceraient la viabilité et la compétitivité de l'agriculture européenne. Cette double critique traduit la crainte d'une incompatibilité entre, d'une part, les performances climatiques et environnementales, et, d'autre part, les performances productives et économiques des exploitations agricoles (Guyomard *et al.*, 2020). Dans le cadre de cet article¹, les questions climatiques et environnementales de la PAC ne sont pas étudiées. Elles font l'objet de nombreux travaux par

ailleurs (Dupraz et Guyomard, 2019; Pe'er *et al.*, 2019; Détang-Dessendré et Guyomard, 2020; Matthews, 2020; Bureau, 2021).

Les réflexions économiques sur la PAC doivent être replacées dans le cadre de la distribution des soutiens budgétaires entre exploitations agricoles selon leur localisation (entre États membres et au sein de chacun d'eux), leur spécialisation productive et leur taille (mesurée en hectares) dans la mesure où ces soutiens représentent une part importante des revenus d'un grand nombre d'exploitations agricoles (Chatellier et Guyomard, 2020). La PAC a depuis longtemps été critiquée au motif de l'inégalité ou de l'iniquité de la distribution des aides budgétaires (Butault, 2004; Bureau et Thoyer, 2014; Kirsch *et al.*, 2017). Cette critique demeure aujourd'hui, même

1. Cet article s'inscrit dans la continuité d'un document de travail plus long des mêmes auteurs qui aborde de façon complémentaire des scénarios climatiques et environnementaux (Chatellier *et al.*, 2021b).

<https://doi.org/10.20870/productions-animales.2021.34.3.6866>

INRAE Productions Animales, 2021, numéro 3

[PDF]